



Habitants
9 104 772

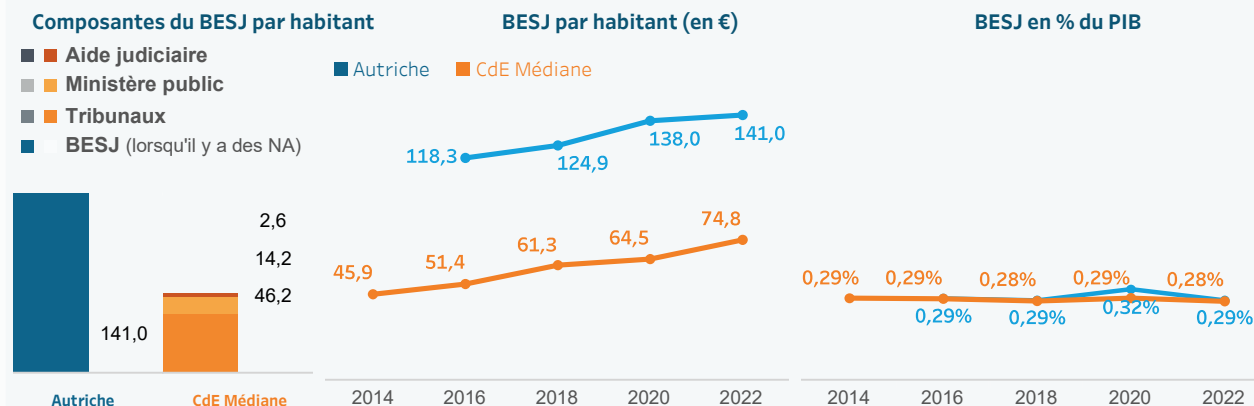


PIB par habitant
49 400 €
CdE Médiane 27 406 €



Salaire moyen brut annuel
37 725 €
CdE Médiane 22 878 €

Budget exécuté du système judiciaire (BESJ)



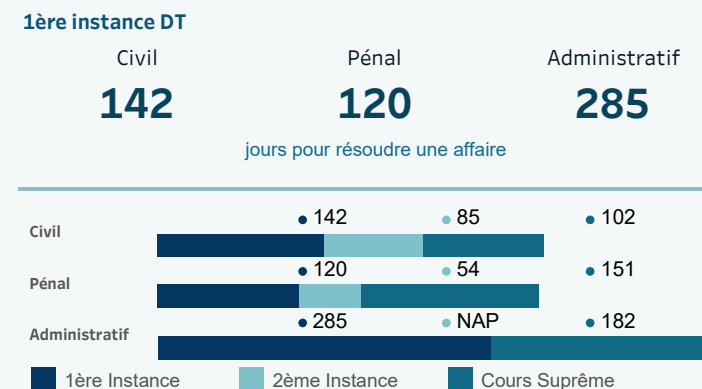
Budget : En 2022, le budget exécuté du système judiciaire en Autriche (1 283 952 301 €) de 141 € par habitant, reste bien au-dessus de la médiane du CdE. En % du PIB (0,29%), il reste légèrement au-dessus de la médiane du CdE. Le budget de l'aide judiciaire par habitant est aligné à la médiane du CdE. En Autriche, les tribunaux sont financés par les frais de justice et non par l'impôt général. En 2022, les frais de justice, représentant 138% du budget du système judiciaire, couvrent entièrement les coûts judiciaires. La majeure partie des frais de justice provient des services fournis par des registres fonciers et commerciaux automatisés.

Usagers des tribunaux : Les victimes ont le droit de faire évaluer leurs besoins particuliers de protection dans les meilleurs délais, en fonction de leur âge, état psychologique et santé, du type et des circonstances de l'infraction. En tout cas, les victimes ayant des besoins particuliers de protection sont celles dont l'intégrité sexuelle aurait été atteinte, celles exposées à la violence domestique et les mineurs. Depuis 2022, les tribunaux peuvent ordonner à un délinquant violent de participer à un programme de prévention de la violence.

TIC : L'Autriche a un indice de déploiement des TIC de 7,0, appartenant au groupe le plus élevé d'Europe. L'indice TIC est le plus élevé dans la catégorie « Accès numérique », l'accent étant mis sur le développement des services électroniques dans les tribunaux. En effet, à l'exception des parties non représentées par un avocat, les avocats, les notaires, les experts judiciaires, les interprètes et autres sont obligés d'utiliser le système électronique.

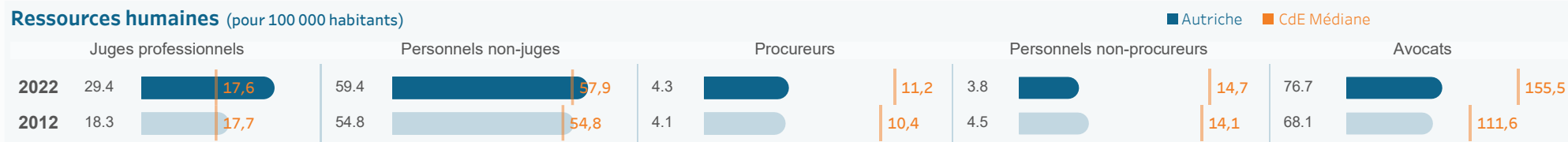
Personnel non-juge et non-procureur : Les Rechtspfleger peuvent rendre des ordonnances judiciaires dans certaines affaires civiles de 1ère instance. Ils sont liés par les instructions du juge qui peut autoriser des recours contre ces ordonnances. Il existe également une voie de recours pour exiger que l'affaire soit soumise à un juge. En outre, les Bezirksanwälte sont des officiers de justice autorisés à agir au nom du procureur, sous sa supervision, avec des compétences limitées.

Efficacité - Disposition Time (jours)

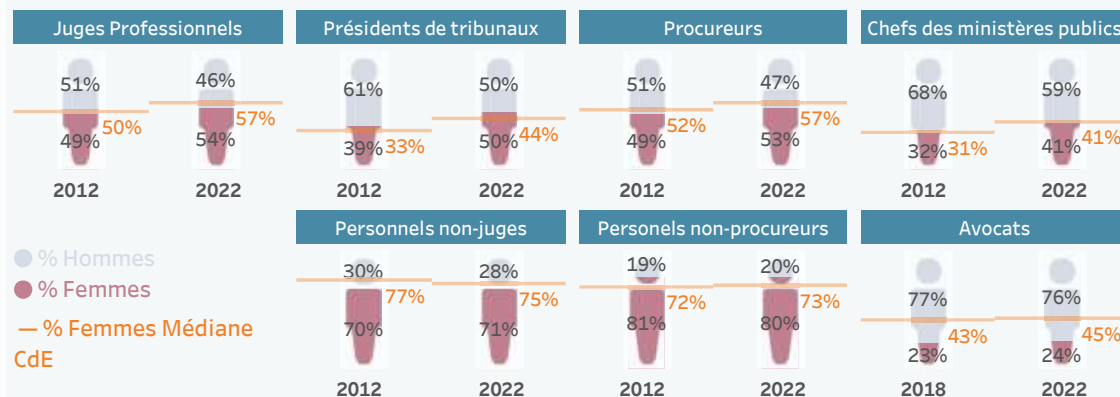


Efficacité : L'efficacité des tribunaux autrichiens est restée stable. La 2ème instance reste la plus efficace pour les trois matières. Les affaires civiles et commerciales contentieuses et les affaires pénales dans les trois instances sont les domaines juridiques les plus efficaces. En particulier, les affaires pénales de 2ème instance sont l'instance et le domaine les plus efficaces. En revanche, le DT le plus élevé est enregistré dans les affaires administratives de 1ère instance, comme en 2020, mais avec une amélioration notable. A l'exception des affaires pénales de 1ère instance pour lesquelles le DT constitue la médiane du CdE, pour toutes les matières dans toutes les instances, le Disposition Time est inférieur aux médianes respectives du CdE.

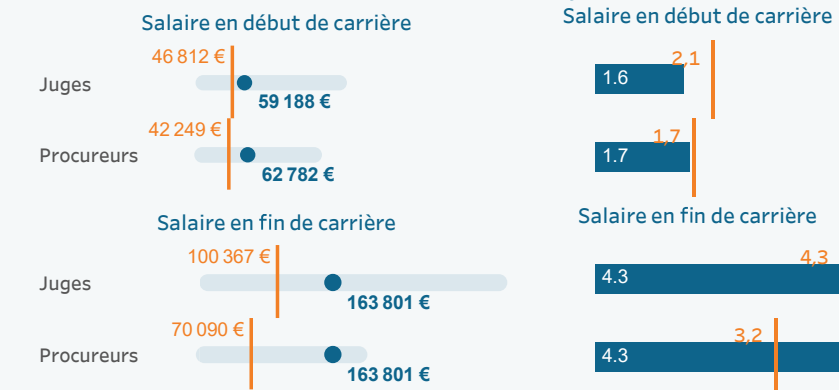
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



Égalité de genre

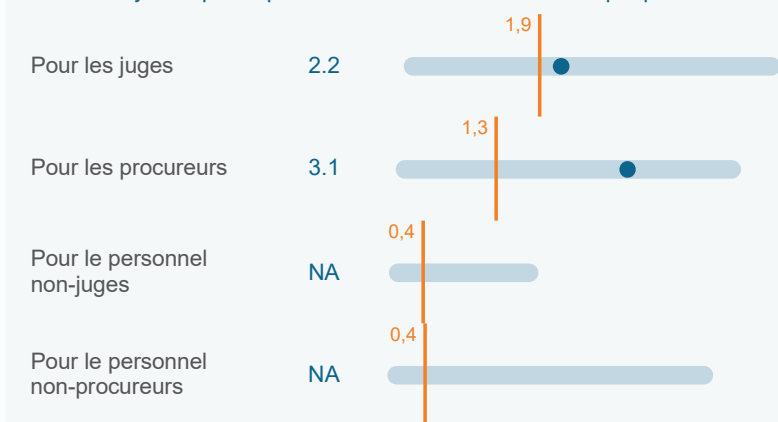


Salaires bruts absolus

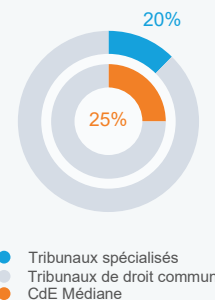


Formation des professionnels de la justice

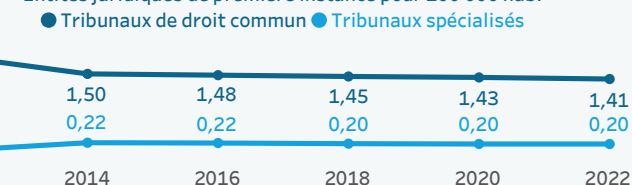
Nombre moyen de participations à des formations en direct par professionnel*



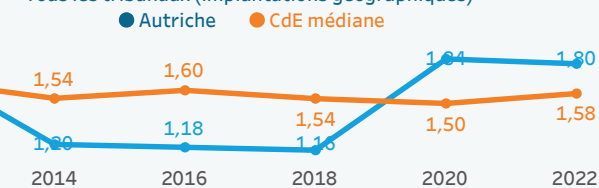
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Entités juridiques de première instance pour 100 000 hab.



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



*Cet indicateur est calculé comme suit : le nombre de participants aux formations en direct est divisé par le nombre de professionnels de cette catégorie. Par exemple, si la médiane du CdE pour les juges est de 3,9, cela signifie que chaque juge en Europe a participé à 3,9 formations en direct (valeur médiane). En effet, cette analyse permet de mieux comprendre le nombre de formations par professionnel dans l'hypothèse où tous ont été formés.

Indicateurs d'efficacité CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées / Affaires nouvelles) *100

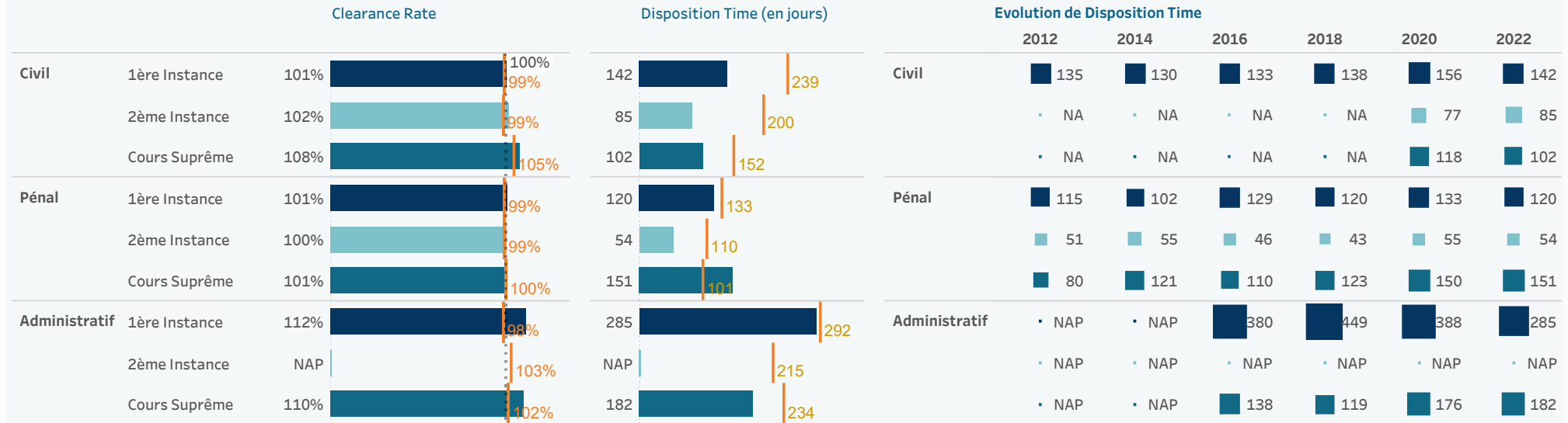
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes / Affaires terminées) *365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) est le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue, compte tenu du rythme de travail actuel des tribunaux.

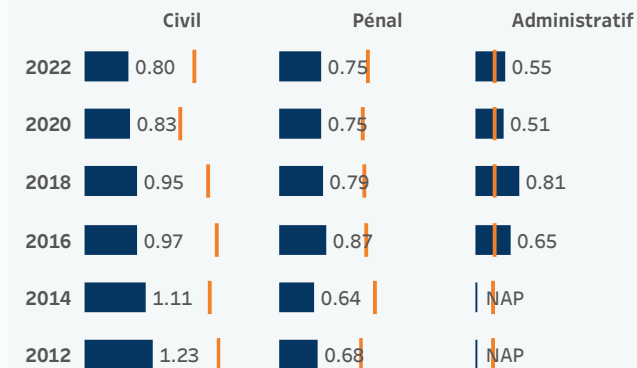
■ Autriche
■ CdE Médiane

Instance
■ 1ère Instance
■ 2ème Instance
■ Cours Suprême

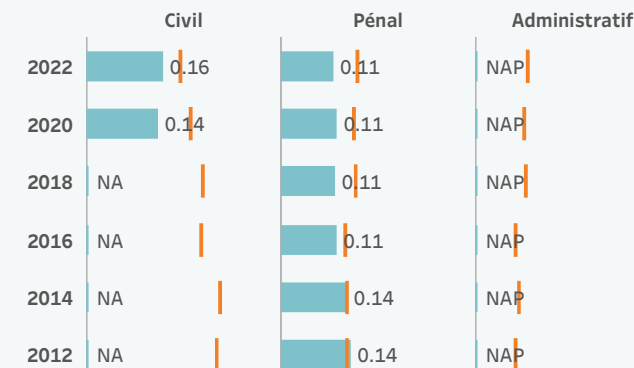


Affaires nouvelles

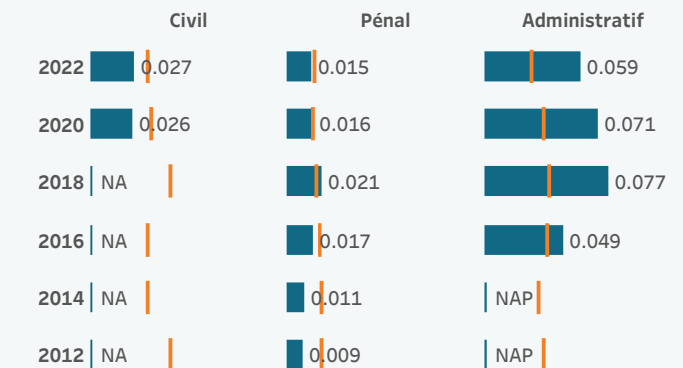
Nombre total d'affaires de 1ère instance pour 100 habitants



Nombre total d'affaires de 2ème instance pour 100 habitants

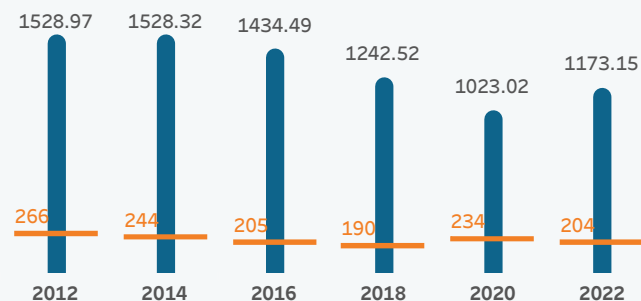


Nombre total d'affaires de Cours Suprêmes pour 100 habitants



Ministère public

Nombre total d'affaires reçues (1ère instance) par procureur

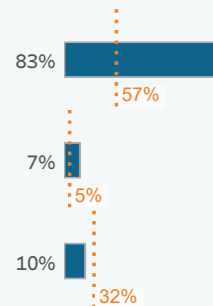


Répartition des affaires traitées en %

Classées pendant l'année de référence

Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur

Affaires portées devant les tribunaux



Répartition des affaires classées en %

■ Autriche

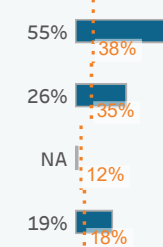
■ CdE Médiane

Classées parce que l'auteur n'a pas pu être identifié

Classées pour absence de constat d'infraction ou situation juridique particulière

Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité

Classement pour d'autres raisons



Note : Il existe différentes méthodologies pour calculer le nombre d'affaires dans les statistiques des ministères publics : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Indice de déploiement et d'utilisation des TIC

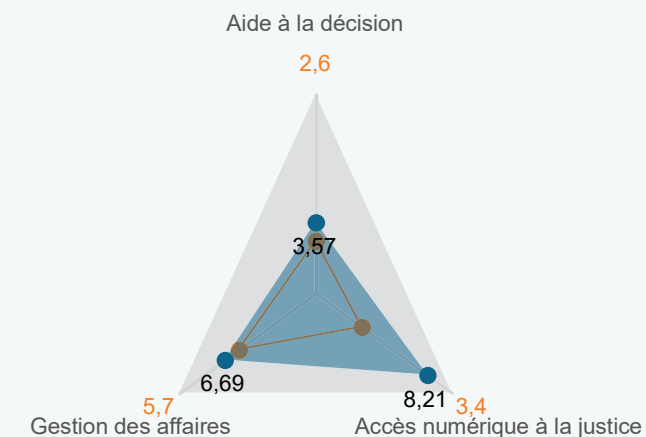
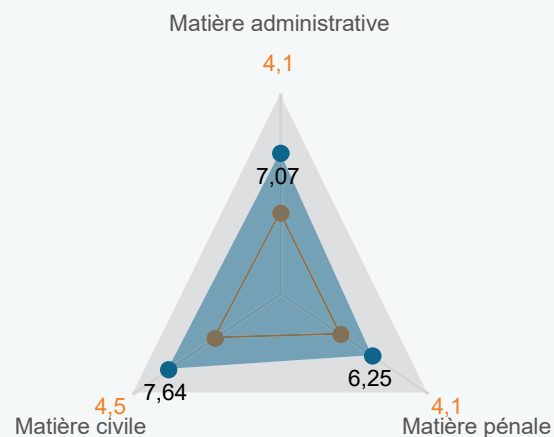
(de 0 à 10)

Taux de déploiement par domaine (0 à 10)

Taux de déploiement total : **7,01**Taux d'utilisation total : **5,17**

(experimental)

Taux de déploiement par catégorie (0 à 10)



Sites internet relatifs au système judiciaire

Textes juridiques

www.ris.bka.gv.at

Jurisprudence des juridictions supérieures

www.ris.bka.gv.at

Informations sur le système judiciaire

https://www.oesterreich.gv.at/themen/dokumente_und_recht/geri..